



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Energie et Atténuation : Positions du Groupe Afrique

Atelier annuel du RC&D, 14-18 avril 2015 à Paris, France

Joseph Yaovi KOGBE
Coordonnateur, Réseau Climat & Développement

Contenu

1. Vue d'ensemble de l'AGN en matière d'atténuation
 - Actions avant 2020
 - Actions pour le post 2020 en application de l'Accord de Paris
2. Vue d'ensemble en matière d'énergie

Objectif global de limitation de réduction des émissions

- **Un objectif global en lien avec l'objectif de la Convention,** exprimée en son article 2:

*« L'objectif ultime de la présente Convention et de tous les instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de **stabiliser**, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, **les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique**. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.»*

- **Objectif:** limiter d'ici à 2100 l'augmentation de la température globale en **deçà de 1.5° C** par rapport aux niveaux de 1990.

Opérationnalisation de l'objectif global

- Avant Varsovie, l'AGN avait fait la proposition d'un **cadre de référence sur la base de l'équité**
- Proposition qui visait une **approche "top down"** dans laquelle les obligations des pays sont déterminées et négociées au niveau international
- Varsovie a consacré l'**approche "bottom-up"** laquelle a invité les pays à déterminer des contributions déterminées au niveau national

Proposition actuelle

- Depuis l'AGN propose un **objectif global composite** qui lie efforts d'atténuation, les besoins en matière d'adaptation et de financement correspondant.
- **Si les pays doivent s'adapter au CC**, cela dépend largement du **niveau des émissions** agréé et de **l'impact résultant**
- L'objectif global en matière d'adaptation (global adaptation goal) porté par l'AGN englobe systématiquement la définition d'un objectif d'atténuation
- **Plus d'atténuation** aujourd'hui, **moins d'adaptation** dans le futur
- **Moins d'atténuation** aujourd'hui, **plus d'adaptation** dans le futur.

Éléments précis de la position (1)

- **Les obligations** de l'ensemble **des Parties** sous le nouvel accord couvrent **l'atténuation, l'adaptation, la finance, la technologie et le renforcement de capacités** tel qu'envisagé dans le paragraphe 5 de la décision 1/CP.17
- Le nouvel accord devra **aborder la manière** dont il devra **élaborer les mécanismes pour l'atténuation, l'adaptation, la finance, technologie et le renforcement de capacités**, y compris les modalités sous la Convention avec des mécanismes de support appropriés en vue de leur opérationnalisation.

Elements précis de la position (2)

- L'Accord de Paris devra **agrèer sur la forme, type des contributions/obligations** en accord avec l'Article 4.2, et **la manière de les refléter** au sein de l'Accord, en se fondant sur les règles existants sous la Convention et le Protocole de Kyoto.
- En se fondant sur les progrès accomplis (référence faite au plan d'action de Bali), **l'Accord devra** par ailleurs **décider de nouvelles modalités** sous la Convention en rapport avec les nouveaux mécanismes de marché, les approches non fondées sur le marché, LULUCF, REDD+, directives additionnelles sur le registre de NAMA et le mécanisme de mesure de riposte **en vue de renforcer l'intégrité environnementale et la compréhension des efforts** réalisés sous l'accord de Paris.

Type d'obligations Associated rules set	Atténuation	
	<i>Annexe I (Art 4.1 and 4.2)</i>	<i>Non-Annexe I (Art 4.1)</i>
Forme des obligations	<ul style="list-style-type: none"> · Réduction dans l'ensemble des secteurs de l'économie · Trajectoires d'émission: emission carbone zéro 	<ul style="list-style-type: none"> · Deviation vis a vis d'un scénario business-as-usual · Objectifs de politiques et mesures
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> · Lignes directrices du GIEC 	<ul style="list-style-type: none"> · Lignes directrices du GIEC quand approprié
Règles (communes)	<ul style="list-style-type: none"> · Marché et traitement du double comptage · Approches non fondés sur le marché · LULUCF · Cadre pour les initiatives de coopération internationale · règles applicables aux mécanismes conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> · Marché et traitement du double comptage · Approches non fondés sur le marché · LULUCF · Cadre pour les initiatives de coopération internationale · règles applicables aux mécanismes conjoints
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> · Les parties expliquent leur perspection de l'équité dans le cadre d'un référentiel · Evaluation préalable de ce qui est requis en fonction de l'équité · Clarté sur les hypthèses 	<ul style="list-style-type: none"> · Les parties expliquent leur perspection de l'équité dans le cadre d'un référentiel · Evaluation préalable de ce qui est requis en fonction de l'équité · Clarté sur les hypthèses
Compliance - adjustment automatique des obligations	<ul style="list-style-type: none"> · Compliance facilitative et IAR 	<ul style="list-style-type: none"> · ICA



Positions AGN sur les énergies renouvelables

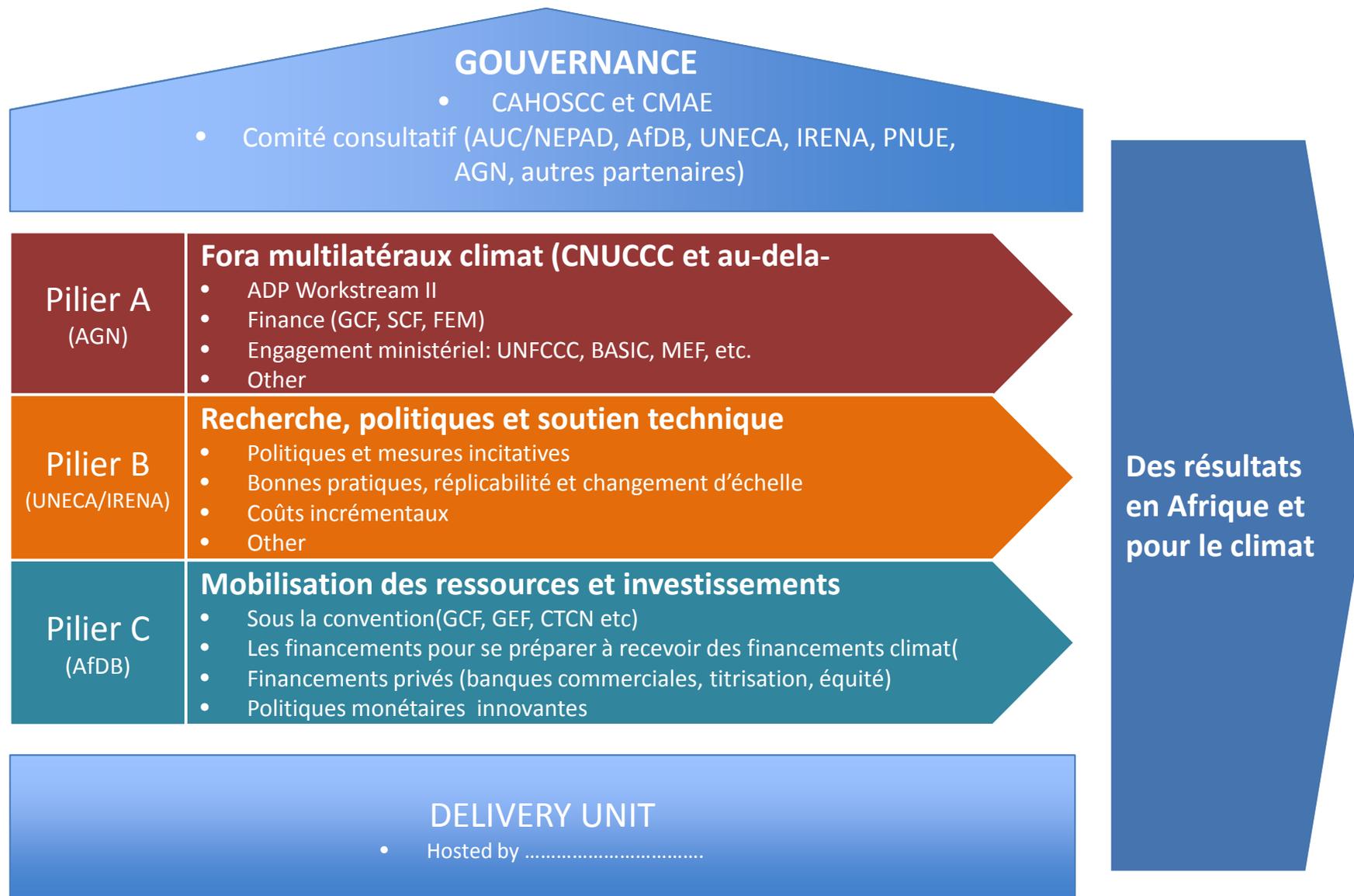


Partenariat pour les énergies
renouvelables pour tous

De quoi parlons-nous?

- Un partenariat mondial pour **installer 10 000 MW d'énergies renouvelables dans 15 à 20 pays africains d'ici 2020**
- Cela représente **20 milliards de dollars en investissements, dont 25% sous forme de dons** pour couvrir les prêts concessionnels
- Le principe: favoriser le déploiement des énergies renouvelables via **des tarifs d'achat et autres systèmes d'incitation - du côté de la demande** (tarifs de rachat)
- **Un rôle important à jouer pour le Fonds Vert** pour mobiliser et catalyser les financements
- **Un partenariat qui repose sur et soutient l'appropriation nationale...**
 - via des solutions énergétiques maîtrisées localement et adaptées au contexte local
 - la création d'emploi et le soutien à l'économie et l'industrie locales
 - via l'accès à des technologies et savoir-faire adaptés, le partage des bonnes pratiques,
 - et selon les besoins exprimés par les pays en matière de développement durable

Le fonctionnement de l'initiative



De l'idée à la mise en œuvre

- Une proposition du Groupe Afrique, sous la forme d'une soumission à la CCNUCC le 31 mai 2014
- **Une proposition affinée avec le PNUC ensuite**
- L'initiative présentée à Lima (COP20) "délivrer plus, plus vite et tout de suite: accélérer le développement des et l'accès aux énergies renouvelables en Afrique comme contribution à l'ambition avant 2020 sous la CCNUCC"
- Soutien formel de la CMAE en mars 2015
- Soutien attendu de la CAHOSCC en juin 2015

Lancement de l'initiative à l'AGNU en septembre et à la COP21 en décembre

Un soutien de la société civile à l'initiative du Groupe Afrique à la COP20 (Lima, 5 décembre)





Merci de votre aimable attention

www.climatdeveloppement.org

yaovikogbe@gmail.com